



**Sûre, solide, sociale.
Notre assurance invalidité.**

OUI

au financement additionnel de l'AI
www.proAI.ch

Conférence de presse du 27 février 2009

Quand quelque chose est nécessaire, ce n'est jamais le « mauvais moment » !

Le Conseil fédéral a reporté la votation sur le financement additionnel de l'AI, prévue initialement le 17 mai. Le vote devrait avoir lieu le 27 septembre. Cette décision ne remédie en rien à la situation financière de l'AI. Elle n'améliore pas non plus la confiance de la population à l'égard du financement additionnel de l'AI. L'association « pro AI » prend position en faveur de cette assurance sociale fort mal en point et se mobilise pour les intérêts légitimes des personnes handicapées.

La dette de l'AI s'élève à plus de 13 milliards de francs, et son déficit s'accroît chaque année de 1,2 milliard supplémentaire. Lorsque les citoyennes et citoyens suisses ont voté sur la 5^e révision de l'AI en juin 2007, on leur avait promis des mesures pour assainir l'assurance. Le 17 mai 2009, le peuple aurait dû se prononcer sur un projet équilibré, mis au point avec beaucoup de circonspection, projet qui aurait mis un terme à l'endettement de l'AI. Or, à cause de la crise financière, le Conseil fédéral a fait marche arrière – une manœuvre inattendue, un fait sans précédent dans l'histoire de la Suisse : il a reporté la date de la votation, car il juge que c'est le « mauvais » moment. En réalité, il est plus que jamais nécessaire d'assainir l'AI.

L'association « pro AI »

L'association des organisations suisses des personnes handicapées et de la santé, « pro AI », a été fondée le 1^{er} juillet 2008. Forte de 49 membres, elle a pour but de soutenir le financement additionnel de l'AI. Les discussions des semaines passées ont montré combien il est important de défendre le projet, même si personne ne s'exprime ouvertement contre le nécessaire apport de ressources supplémentaires. C'est pourquoi l'association « pro AI » a décidé de s'adresser dès maintenant au public et d'exposer ses arguments.

Les personnes handicapées contribuent largement à l'assainissement de l'AI

Depuis la mise en application de la 5^e révision de l'AI, le 1^{er} janvier 2008, les personnes handicapées contribuent largement aux économies : la révision fait baisser les coûts de l'AI d'environ 500 millions par an en moyenne. Mais ceux qui ont besoin de l'AI aujourd'hui ne sont pas responsables du déficit qui s'est accumulé au cours des ans, et ce n'est pas à eux d'assainir l'assurance. Pour y parvenir, il faut générer des recettes supplémentaires.

L'impact de l'augmentation de la TVA est supportable

Le projet du Parlement prévoit d'augmenter les taux de la taxe sur la valeur ajoutée pour une durée limitée à sept ans. Sur la base des « enquêtes 2003 – 2005 sur les revenus et la consommation » de l'Office fédéral de la Statistique, l'Administration fédérale des contributions a calculé que cette hausse se traduirait, pour les ménages suisses, par des charges supplémentaires ne dépassant pas 7 à 25 francs par mois, selon les revenus. En revanche, si l'assainissement de l'AI vient trop tard ou s'il est remis aux calendes grecques, l'AI tout comme l'AVS – le pilier sur lequel repose

toute notre prévoyance sociale – en feront les frais. Nous ne pouvons pas prendre ce risque, car tous ceux qui sont domiciliés en Suisse ou y travaillent sont assurés auprès de l'AI et de l'AVS et peuvent avoir un jour besoin de la protection qu'elles garantissent.

Pas que des rentes

Dans les cas graves, l'AI verse des rentes. Mais ce n'est pas tout : en finançant reclassement et moyens auxiliaires, elle aide les personnes handicapées à rester intégrées dans le monde du travail et à conserver leur indépendance financière.

C'est le bon moment !

Il est urgent d'assainir l'AI maintenant, sinon sa dette continuera à grossir chaque année de quelque 1,2 milliard de francs et à peser de tout son poids sur le fonds de compensation AVS. Si l'on ne fait rien, l'effondrement du système est programmé – ses conséquences sont incalculables. C'est pourquoi l'association « pro AI » va lutter de toutes ses forces pour le financement additionnel de l'AI. Et elle attend du Conseil fédéral et du Parlement qu'ils fassent de même – dans l'intérêt de nos assurances sociales et des personnes handicapées.

Pour obtenir de plus amples informations sur l'association des organisations suisses des personnes handicapées et de la santé, « pro AI », et sur le financement additionnel de l'AI, veuillez consulter le site Internet www.proai.ch.

Interlocuteurs :

Pour toute question, deux personnes sont à votre disposition à titre d'interlocuteur :

Urs Dettling-Nagel, président de l'association des organisations suisses des personnes handicapées et de la santé, « pro AI », membre de la Direction de Pro Infirmis, tél. 044 388 26 26

Adrian Hauser, membre du comité de l'association des organisations suisses des personnes handicapées et de la santé, « pro AI », porte-parole médias de Procap, tél. 062 206 88 93

Les 49 membres de l'association des organisations suisses des personnes handicapées et de la santé, « pro AI » :

AGILE*	www.agile.ch
Aids-Hilfe Schweiz	www.aids.ch
ASPr-SVG	www.aspr-svg.ch
Autismus Schweiz	www.autismusschweiz.ch
avanti donne	www.avantidonne.ch
CORAASP	www.coraasp.ch
Curaviva	www.curaviva.ch
Emera	www.emera.ch
Epi-Suisse	www.epi-suisse.ch
Fédération suisse des Sourds SGB-FSS	www.sgb-fss.ch
FRAGILE Suisse	www.fragile.ch
federazione ticinese integrazione handicap FTIA	www.ftia.ch
Federazione Svizzera dei Sordi SGB-FSS	www.sgb-fss.ch
GELIKO	www.geliko.ch
Insieme	www.insieme.ch
INSOS	www.insos.ch
Integras	www.integras.ch

Integration Handicap	www.integrationhandicap.ch
Krebsliga Schweiz	www.krebsliga.ch
Lungenliga Schweiz	www.lung.ch
MCS-Selbsthilfeorganisation Schweiz	www.mcs-sos.ch
MARFAN Stiftung Schweiz	www.marfan.ch
Stiftung Mosaik	www.stiftungmosaik.ch
ParEpi	www.parepi.ch
Pro Audito	www.proaudito.ch
Procap	www.procap.ch
Pro Infirmis	www.proinfirmis.ch
Pro Mente Sana	www.promentesana.ch
Rheumaliga Schweiz	www.rheumaliga.ch
Schleudertraumaverband	www.schleudertraumaverband.ch
Schweiz. Blindenbund	www.blind.ch
Schweiz. Blinden- und Sehbehindertenverband	www.sbv-fsa.ch
Schweiz. Gesellschaft für cystische Fibrose	www.cfch.ch
Schweiz. Gesellschaft für Muskelkranke SGMK	www.muskelkrank.ch
Schweizerischer Gehörlosenbund SGB-FSS	www.sgb-fss.ch
Schweiz. Liga gegen Epilepsie	www.epi.ch
Schweiz. MS-Gesellschaft	www.multiplesklerose.ch
Schweiz. Paraplegiker-Vereinigung	www.spv.ch
Schweiz. Parkinsonvereinigung	www.parkinson.ch
Sonos	www.sonos-info.ch
Stiftung für das cerebral gelähmte Kind	www.cerebral.ch
Stiftung Kinderschutz Schweiz	www.kinderschutz.ch
Stiftung Profil	www.profil.proinfirmis.ch
Schweiz. Zentralverein für das Blindenwesen SZB	www.szb.ch
VASK Schweiz	www.vask.ch
Vereinigung Cerebral Schweiz	www.vereinigung-cerebral.ch
Schweiz. Gesellschaft für ein soziales Gesundheitswesen (SGSG)	www.sozialemedizin.ch
Zentrum für selbstbestimmtes Leben	www.zslschweiz.ch

(*Pour les appellations françaises, consulter le site des organisations)

Le financement additionnel de l'AI

L'« Arrêté fédéral relatif au financement additionnel de l'assurance-invalidité » prévoit de modifier la Constitution fédérale, de manière à relever proportionnellement la TVA de 0,4 point, du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2016. Les taux passeront de 7,6 à 8 pour cent, de 2,4 à 2,5 pour cent et de 3,6 à 3,8 pour cent. La Confédération devrait ainsi bénéficier de recettes supplémentaires de 1,2 milliard par an, recettes utilisées dans leur intégralité pour réduire la dette de l'AI auprès du fonds de compensation de l'AVS.

Par ailleurs, un fonds de compensation distinct sera créé au 1^{er} janvier 2010 pour l'AI. Ainsi, l'AVS ne devra plus servir de béquille à l'AI en cas de fluctuation des dépenses et des recettes. Pour assurer au nouveau fonds les liquidités nécessaires à son fonctionnement, l'AVS lui transférera un capital de 5 milliards de francs. Si, après un an, le fonds dispose de plus de 5 milliards de francs, l'excédent sera versé au fonds AVS afin de réduire la dette de l'AI. Pendant la durée du relèvement de la TVA, les intérêts dus par l'AI au fonds AVS – environ 360 millions de francs par an – seront assumés par la Confédération.

Le 13.2.2009, lors de la session de printemps, le Parlement a décidé de soumettre le projet tel quel au suffrage populaire le 27.9.2009.